

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
- - -  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
10 Février 2017**

**OBJET :** Archives départementales - Réglementation relative aux droits de réutilisation de documents d'archive

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'abroger le règlement général de la réutilisation d'informations publiques détenues par les Archives départementales de 2010,
- d'approuver les tarifs de réutilisation commerciale d'informations publiques ou d'exploitation commerciale d'archives privées, avec diffusion publique, joints au rapport,
- d'approuver le modèle de licence de réutilisation commerciale des informations publiques détenues par les Archives départementales, joint au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à choisir le modèle de licence gratuite parmi celles qui seront proposées dans un décret à paraître,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les licences établies sur la base du modèle présenté et du modèle choisi après publication du décret.

La recette sera imputée au chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOpte**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée